

HARCÈLEMENT



Ne sera pas toléré

Notre politique en matière de foyer de soins est de fournir un lieu de travail sûr. Nous ne tolérerons aucune forme d'harcèlement. Tous les employés sont tenus de signaler le harcèlement à leur superviseur, que vous en subissiez personnellement ou en ayez été témoin.

Exemples d'harcèlement:

- Répandre des rumeurs malveillantes, des commérages et des mensonges
- Des menaces
- Faire de fausses accusations
- Commentaires cruels, rabaissements et insultes
- Harcèlement sexuel, contacts non désirés ou harcèlement criminel
- Traitement inégal en raison de la race, du sexe, de l'âge, de la taille, de la religion ou du pays d'origine.
- Isolement intentionnel, ignorer et exclure des collègues
- Intimidation ou manipulation
- Saboter ou entraver le travail d'une personne
- Critique injuste, sévère et constante
- Envahir la vie privée ou les effets personnels d'une personne
- Blagues personnelles et offensives
- Reconnaître le travail de quelqu'un d'autre.